
AVIS

Note stratégique d'investissement des Fonds européens (FEDER) en Région de Bruxelles-Capitale

Demandeur	Ministre-Président Rudi Vervoort
Demande reçue le	27 juillet 2020
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances élargie
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	17 septembre 2020

Préambule

Brupartners est consulté sur une note stratégique d'utilisation du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la période 2021-2027. Le FEDER constitue le levier financier de l'Union européenne pour mener à bien sa politique de cohésion et de développement régional¹. La note vise à préparer la rédaction d'un Programme opérationnel bruxellois qui servira à la mise en œuvre du FEDER dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners est ainsi consulté en amont dans le cadre du volet partenarial défini par le cadre réglementaire européen qui implique que soient associés divers acteurs tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre.

La stratégie d'investissement du FEDER en Région de Bruxelles-Capitale est compilée par objectif stratégique (OS1 – SMART ; OS2 – GREEN ; OS4 – SOCIAL ; OS5 – CLOSE). Chaque objectif stratégique se déclinant en différents objectifs spécifiques. Pour chacun d'entre eux une répartition des moyens est définie en pourcentages.

Avis

1. Considérations générales

Brupartners prend acte avec satisfaction d'être sollicité en amont afin de pouvoir contribuer aux orientations du Programme opérationnel. Il formule ci-dessous les recommandations suivantes :

1.1 Prise en compte de la situation liée à la crise du COVID-19

Brupartners estime que cette note stratégique qui fixe la stratégie d'utilisation du FEDER prévue par la Région ne peut ignorer la crise du COVID-19 et ses conséquences sociales et économiques. En effet, cette crise sanitaire, dont les effets se feront ressentir pendant des années a bouleversé le monde économique et la situation de nombreuses familles bruxelloises.

Brupartners insiste donc pour que le plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale qui doit permettre la mise en œuvre d'un redémarrage progressif et sûr de toutes les activités à court, moyen et long termes soit pris en compte pour l'élaboration du Programme opérationnel FEDER puisque les cartes sont, en partie, redistribuées.

1.2 Vision générale sur les Fonds européens

Brupartners rappelle que tel que prévu dans l'objectif 2.8 de la Stratégie Go4Brussels 2030, un mécanisme de coordination doit être mis en place afin d'assurer la cohérence entre la Stratégie Go4Brussels 2030 et les politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion. Cette coordination doit notamment permettre de répondre aux sollicitations européennes, en particulier dans le cadre du Semestre européen et de la contribution bruxelloise au Plan national de Réforme (PNR).

Dans ce contexte et celui de la note stratégique FEDER, notamment, **Brupartners** estime nécessaire de développer un outil permettant d'avoir une vue d'ensemble sur toute la politique européenne

¹ <https://be.brussels/a-propos-de-la-region/bruxelles-internationale/feder-obtenir-une-aide-europeenne>

poursuivie en Région de Bruxelles-Capitale. Cet outil doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés (Gouvernement, administrations, interlocuteurs sociaux, ...) de pouvoir appréhender au mieux les politiques européennes et contribuer, en toute connaissance de cause, aux orientations suivies par la Région de Bruxelles-Capitale.

Au minimum, **Brupartners** insiste pour avoir une vision générale sur la mise en œuvre et les effets leviers des différents Fonds européens utilisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, même si le FSE et le FEDER ne portent pas sur les mêmes thématiques, **Brupartners** insiste pour que dans la mesure du possible des synergies entre ces différents fonds soient recherchées afin d'en maximiser les effets leviers.

1.3 Cofinancement

Etant donné que la part du soutien financier de l'Europe au FEDER passera de 50% à 40% du budget lors de la programmation 2021-2027, **Brupartners** demande de clarifier le plus rapidement possible si la Région de Bruxelles-Capitale couvrira les 60% restants ou bien si les opérateurs seront chargés d'amener la somme résiduelle. La prise en charge d'une telle somme par les opérateurs risquera peut-être d'en exclure *de facto* certains du dispositif. Pour **Brupartners**, il est donc souhaitable que les pouvoirs publics continuent à prendre en charge l'entièreté du cofinancement.

1.4 Prise en compte des asbl

Brupartners appuie la volonté du Gouvernement d'ouvrir les financements aux opérateurs privés organisés, le cas échéant, sous forme d'asbl. Si un accès immédiat aux financements est rendu impossible pour les asbl par la réglementation européenne, **Brupartners** soutient la proposition de développer un indicateur bis² pour ce qui est du rapportage des résultats.

1.5 Retombées pour la Région de Bruxelles-Capitale

Brupartners insiste pour que les investissements générés par l'utilisation du FEDER fassent appel dans la mesure du possible à de la main d'œuvre et des techniques bruxelloises. À cet égard, il importe de déterminer quels sont les leviers (ex : clauses dans les marchés publics) à disposition pour faire en sorte que les commandes liées à des projets FEDER aient des retombées positives pour les entreprises et travailleurs bruxellois.

1.6 Approche genrée

De manière générale, **le Conseil** regrette que l'ensemble des objectifs spécifiques ne soit pas abordé avec une dimension de genre. De manière plus précise, il pense à plusieurs chantiers qui sont actuellement en souffrance et auxquels une solution devrait être apportée : soutien à l'entrepreneuriat féminin, mise en œuvre d'un plan « familles monoparentales », féminisation des secteurs, conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, ...

² Les indicateurs sont standardisés au niveau européen et ce qui est appelé soutien aux entreprises exclut les opérateurs organisés sous forme d'asbl. Or, la volonté de la Région bruxelloise est de continuer à soutenir les asbl en développant un indicateur spécifique pour le rapportage des résultats : un indicateur bis soutien aux entreprises organisées sous forme d'asbl (exception à la règle générale d'utilisation des indicateurs standardisés).

1.7 Données chiffrées

Brupartners recommande de citer les sources de l'ensemble des données présentées dans la note stratégique et de mentionner les chiffres les plus récents qui existent (dans la mesure du possible, les chiffres de 2019).

2. Considérations par objectif stratégique (OS)

2.1 OS 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante ...

2.1.1. Priorités régionales

Recherche et développement, innovation

Concernant la recherche, le développement et l'innovation, **Brupartners** souligne l'importance de la sensibilisation aux sciences dans les écoles. Il suggère que la Cité des Métiers puisse y contribuer à l'échelle régionale, ainsi que l'Instance de Pilotage du Bassin Enseignement qualifiant – Formation - Emploi au travers de ses pôles de synergie.

Par ailleurs, **Brupartners** insiste pour que la sensibilisation aux sciences et techniques prennent en compte la dimension de genre. En effet, dans ces formations et métiers, il y a souvent un biais de genre important, il importe donc de les ouvrir plus largement aux femmes.

e-Gouvernement

Brupartners souhaite faire le lien entre la précarité numérique et le non-recours aux droits (*non take-up*). En effet, en raison d'une absence ou d'un manque d'accès à l'information via Internet ou des outils numériques, certaines personnes n'ont pas connaissance et ne bénéficient donc pas des prestations et les services publics auxquels elles peuvent prétendre. Les inégalités sociales persistent dans la précarité numérique.

2.1.2. Priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné

Objectif spécifique 1.1

La crise liée au COVID-19 a modifié la manière dont les entreprises s'organisent avec leurs différents stakeholders (clients, personnel, fournisseurs, ...). À cet égard, **Brupartners** souhaite que la priorité relative à l'orientation du soutien économique aux entreprises pour renforcer les modèles socialement et écologiquement durables (innovation sociale) puisse prendre en compte les nouvelles initiatives qui ont ainsi pu émerger.

Concernant les secteurs prioritaires et les différentes priorités de cet objectif spécifique, **Brupartners** rappelle que la Stratégie 2030 mentionne la volonté de soutenir l'ensemble des acteurs régionaux : les académiques, le privé, le non-marchand et le secteur public.

Concernant la priorité qui vise à « soutenir les initiatives visant à développer un centre de recherche intégrée dédié à l'intelligence artificielle ainsi qu'en matière de santé, la contribution à la réalisation d'un *cancéropôle* », **Brupartners** estime que la Région doit définir des objectifs concrets en lien avec le développement de l'intelligence artificielle qui puissent la différencier des autres Régions.

Concernant la priorité « *soutenir le développement des capacités de recherche et d'innovation par l'encouragement de l'esprit scientifique, en visant notamment le soutien à la création d'une « cité des sciences »* », **Brupartners** se demande quel est le lien qui va être fait avec les Pôles Formation Emploi Digitalcity et Technicity ainsi qu'avec la Cité des métiers. **Brupartners** insiste pour que les outils existants puissent être mobilisés.

Objectif spécifique 1.2

Brupartners souligne l'importance de tirer parti des avantages de la numérisation. En effet, la crise sanitaire, notamment, a mis en exergue, l'utilité des outils numériques pour la continuité des services tant au sein des entreprises que des administrations.

Brupartners insiste pour que l'industrie 4.0 soit mise en exergue en travaillant avec les secteurs professionnels. Etant donné que la transition numérique ne se fait pas et ne se fera pas sans soulever un certain nombre de questions relatives au statut professionnel des travailleurs, il demande qu'un monitoring de la qualité des emplois créés avec l'aide du FEDER soit mis en place.

Constatant que la fracture numérique est toujours bien présente et afin de ne laisser personne de côté dans cette transition, **Brupartners** insiste sur le fait de mettre à disposition des publics les plus fragilisés les outils et les formations numériques nécessaires mais aussi des possibilités de connexion gratuites, via notamment la création d'espaces publics numériques.

La programmation FEDER étant à long terme puisque couvrant la période 2021-2027, **Brupartners** estime que les investissements qui sont faits pour tirer parti de la numérisation doivent tenir compte des opportunités que la 5G pourrait offrir. Les investissements faits devront pouvoir être compatibles avec les technologies déployées. **Brupartners** ne se prononce pas ici sur la nécessité de développer ou non la 5G qui doit se faire dans un cadre bien fixé avec des conditions de déploiement, une prise en compte des avantages, inconvénients, risques,

Objectif spécifique 1.3

Brupartners estime que l'ensemble des secteurs doivent être impliqués vers la transition, qu'elle soit numérique, circulaire, durable, En ce sens, **Brupartners** considère qu'il n'existe pas en tant que tel un secteur de l'économie circulaire et demande donc que cet objectif spécifique soit ouvert à toutes les entreprises.

Brupartners constate que les commerçants et les artisans, mentionnés dans les priorités régionales (point 2 de la note), ne figurent plus dans les priorités par objectif spécifique (point 4). Même si leur contribution à la revitalisation des quartiers n'est qu'un effet indirect, conditionné à leur bon fonctionnement sur le plan économique, le soutien à leur développement est indispensable.

2.1.3. Synergies entre fonds

En cas de projet FSE pour financer une formation technologique, le rôle du FEDER serait de venir en soutien pour financer l'infrastructure ou le matériel. **Brupartners** suggère de garder à l'esprit que des PFE performants sont développés en Région de Bruxelles-Capitale avec des équipements de pointe et qu'il faut donc éviter que le FEDER serve à investir dans du matériel doublon par rapport aux PFE.

2.2 OS 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques en ...

2.2.1. Priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné

Objectif spécifique 2.1

Brupartners demande qu'en termes d'efficacité énergétique dans les logements sociaux, les projets de collaboration entre acteurs voisins pour la rénovation énergétique (gains d'échelle lors de rénovations groupées) - voire la production collective d'énergie (ex : logements sociaux utilisant la toiture de l'infrastructure communale voisine pour la production solaire ou géothermique ...) - soient encouragés. Il souligne l'intérêt également de s'appuyer sur les communautés d'énergie qui sont pour l'instant envisagées dans le réseau énergétique.

Brupartners estime, en outre, qu'il faut se saisir de cette occasion pour réaliser des investissements groupés en rénovation énergétique entre plusieurs collectivités et/ou associations, voire particuliers.

Par ailleurs, lorsqu'il est question d'efficacité énergétique et de biodiversité des infrastructures vertes, **Brupartners** insiste pour que soient associées les organisations professionnelles, en particulier l'Ordre des architectes.

Enfin, **Brupartners** demande que les maîtres d'ouvrage de tout le secteur tertiaire puissent également bénéficier d'un accompagnement global et spécifique pour stimuler la rénovation, et le cas échéant du développement de dispositifs d'accompagnement. En effet, c'est un secteur qui rejette encore, à l'heure actuelle, une quantité importante de CO₂.

2.2.2. Synergies entre fonds

Concernant les synergies à avoir, **Brupartners** souligne l'intérêt d'impliquer non seulement les acteurs de la rénovation énergétique, de la formation et de l'emploi mais également ceux de l'enseignement car chaque année, des jeunes sont diplômés après avoir suivi une option « construction »

2.3 OS 4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Brupartners constate que l'OS 4 est essentiellement orienté vers la création et la rénovation d'infrastructures. Au-delà de ceux-ci, Brupartners souhaite que des projets sociétaux puissent également y être soutenus directement comme lors de la précédente programmation via la thématique « Promoting social inclusion & combating poverty ».

Concernant les infrastructures, Brupartners demande que le soutien à la rénovation et à la PEB concerne l'ensemble des infrastructures / bâtiments des entreprises à profit social et soit élargi aux investissements en équipement.

Par ailleurs, les principaux groupes cibles du marché du travail ne mentionnent pas les personnes en situation de handicap. Brupartners demande de les intégrer et de pouvoir soutenir également les entreprises qui leur proposent de l'emploi, en y renforçant non seulement les formations mais aussi

leur transformation économique intelligente et innovante afin de leur permettre de créer des emplois pour les personnes en situation de handicap.

2.3.1. Éléments de contexte et de diagnostic

Brupartners souligne que l'accès au logement doit non seulement se concrétiser par la création de nouveaux logements mais également par des prix du logement qui soient accessibles et abordables. Les logements doivent également être en adéquation par rapport aux situations familiales.

2.3.2. Priorités identifiées par objectif spécifique sélectionné

Objectif spécifique 4.2

Brupartners estime qu'il faut prévoir (et non pas seulement l'envisager comme une possibilité) une augmentation priorisée de capacité dans les crèches et les écoles maternelles sur les quartiers en déficit les plus fragilisés.

Objectif spécifique 4.3

Brupartners souhaite s'assurer que les centres de jour, les secteurs sportifs et culturels sont bien pris en compte dans cet objectif.

2.4 OS 5: « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales » en...

Brupartners souhaite s'assurer que le secteur sportif est également pris en compte dans cet objectif puisqu'il constitue également un vecteur d'émancipation individuelle et collective.

*
* *